

[Niger, 2023]

L'examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE

Contenu

Introduction.....	1
Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE	2
Plan de travail (Exigence 1.5).....	2
Suivi des progrès	5
Innovations et impact.....	8
Partie II: Débat public.....	10
Données ouvertes (Exigence 7.2)	10
Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)	11
Partie III : Durabilité et efficacité.....	15
Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP.....	17

Introduction

Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont pas très utiles dans la pratique sans une sensibilisation du public, une bonne compréhension de la signification des chiffres et un débat public sur l'utilisation efficace des revenus issus des ressources. Les exigences de l'ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer que les parties prenantes sont engagées dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les divulgations de l'ITIE mènent au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public plus large. Il est également capital que les leçons apprises de la mise en œuvre soient suivies d'actions, que les recommandations de mise en œuvre de l'ITIE soient prises en compte et suivies d'action le cas échéant et que la mise en œuvre de l'ITIE se fasse sur une base stable et durable.

Le groupe multipartite peut utiliser ce modèle pour superviser les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Lorsque les informations sont facilement accessibles ailleurs, il est suffisant d'inclure un lien vers les documents accessibles au public. Le champ d'application de ce modèle

reflète l'Exigence 1.5 de la Norme ITIE sur les plans de travail et les Exigences 7.1 à 7.4 sur les résultats et l'impact.

Le groupe multipartite doit examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE annuellement (Exigence 7.4). Le groupe multipartite est encouragé à mettre à jour ce document annuellement afin de superviser les progrès, opérer un suivi des efforts visant à améliorer l'accessibilité des données et informer la planification des travaux.

Afin d'informer la Validation, il est exigé du groupe multipartite que celui-ci soumette le formulaire complété à l'équipe de Validation du Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation. La période reflétée dans cet examen peut être la période depuis la Validation précédente ou l'année calendaire/l'exercice fiscal précédent. Le groupe multipartite doit clairement indiquer la période couverte par l'examen.

L'examen annuel des résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE effectué par le groupe multipartite doit être accessible au public, et les parties prenantes au-delà des membres du groupe multipartite doivent avoir la possibilité de fournir un retour d'information sur le processus ITIE (Exigence 7.4).

Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE

Plan de travail (Exigence 1.5)

L'objectif de cette exigence est d'assurer que la planification annuelle de la mise en œuvre de l'ITIE soutient la mise en œuvre des priorités nationales pour les industries extractives tout en définissant des activités réalistes qui sont le résultat de consultations avec le gouvernement, l'industrie et la société civile au sens large. Le plan de travail annuel de l'ITIE doit être un document de redevabilité clé pour le Groupe multipartite vis-à-vis des collèges plus larges et du public.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteint

Justification : Le plan de travail a été élaboré en tenant compte des priorités nationales et a fait l'objet lors de son élaboration de large concertation avec l'ensemble des parties prenantes au sein et en dehors du GMC

1. Informations de base sur le plan de travail ITIE actuel.

Période couverte par le plan de travail ITIE actuel	2023
Information sur l'accès public au plan de travail	Le plan de travail est disponible sur le site internet de l'ITIE Niger, je recommande d'insérer le lien : https://itieniger.ne/plans-de-travail/
Processus suivi pour l'élaboration du plan de travail ITIE actuel	<i>Le projet de plan de travail est élaboré au Secrétariat Exécutif. Le projet de plan de travail a été transmis le 30 janvier 2023 aux membres du GMC aux fins de consultation avec leurs structures et collèges au sens large. Les représentants du collège des Entreprises Extractives a partagé par WhatsApp ledit document à l'ensemble du collège le 31 janvier 2023 (Capture écran ci-jointe). Le collège a souhaité voir inclus une étude sur les exonérations accordées au secteur extractif. Ce souhait a été pris en compte. Le ROTAB a partagé avec les associations membre du réseau qui en ont discuté lors de sa réunion du 4 février 2023 à la maison du citoyen à Niamey. En outre, le projet a été transmis à nos partenaires (Union Européenne, PAGOD, PACEGEF...). Il a été présenté à la réunion conjointe Association des Régions du Niger (ARENI)-Association des Municipalités du Niger (AMN) tenue à Agadez du 10 au 13 février 2023 aux élus locaux et à la société civile de la région. Les participants à la reunion plus particulièrement les organisations de la société civile locale ont souhaité se voir plus impliqués dans le processus ITIE notamment par une formation sur la norme et la chaine de valeur de l'industrie minière. Ces observations et suggestions ont été intégrées et le projet pré-final qui a été présenté à la réunion du GMC le 28 février 2023.</i>
Adoption du plan de travail par le GMP	28 février 2023

2. Expliquez comment les objectifs du plan de travail reflètent les priorités nationales pour les industries extractives. Donnez des liens vers les documents pertinents, comme les études ou plans de développement nationaux, le cas échéant.

Le plan de travail a été élaboré en tenant compte des priorités nationales contenues dans les documents suivants :

- Le Programme de Renaissance Acte III ; [Présidence de la République du Niger - Renaissances 3 \(presidence.ne\)](https://presidence.ne/).

dans ce programme le Président s'est engagé à renforcer la gouvernance du secteur extractif en renforçant notamment le DN/ITIE-Niger.

- La Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre (DPG). [LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE \(DPG\) \(gouv.ne\)](#).

La DPG a inscrit dans ses axes majeurs de relancer l'économie et de promouvoir le développement social à travers des investissements publics, de développer les infrastructures et les mines et de créer des emplois au profit des jeunes en visant particulièrement l'exercice par l'État de sa souveraineté sur l'exploitation et la gestion des ressources naturelles afin de procurer au Niger les ressources nécessaires aux investissements. Cela s'est traduit dans le PTBA 2023.

- [Le PDES \(gouv.ne\)](#)

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026 s'est fixé comme objectif dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du secteur une note de 80 sur 100 lors de la prochaine validation.

- La Politique Minière Nationale (2020-2035) ; [POLITIQUE MINIERE NATIONALE \(gouv.ne\)](#)
[POLITIQUE MINIERE NATIONALE \(itieniger.ne\)](#)

La Politique Minière a été élaborée, entre autres, sur les principes suivants:

- la transparence et la reddition des comptes ;
- la responsabilité sociétale des sociétés minières ;
- l'équité dans le partage des revenus générés par le secteur ;
- le respect du genre ;

Cela a été repris dans l'axe II du PTBA 2023.

- La Politique Pétrolière Nationale (2018-2028); [La politique pétrolière - itie \(itieniger.ne\)](#)

La politique pétrolière nationale vise entre autres à:

- Maximiser les impacts économiques et sociaux (développement du contenu local et du capital humain à travers la formation professionnelle, utilisation optimale des ressources financières au niveau communautaire et national)
- Refondre le cadre sectoriel (rénovation de la gouvernance sectorielle, flexibilisation des conditions juridiques et fiscales, stratégie environnementale efficace)

Cela a été repris dans l'axe II du PTBA 2023

3. Question facultative : le GMP a-t-il élaboré une théorie du changement portant sur la façon dont la mise en œuvre de l'ITIE pourra traiter des défis identifiés pour le secteur dans le pays ? Le cas échéant, merci d'inclure les références aux documents correspondants ici.

Non

Suivi des progrès

4. Fournissez un aperçu des activités menées durant la période examinée et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du plan de travail précédent. Le GMP est encouragé à fournir un résumé ici et à documenter les progrès de façon plus détaillée dans le plan de travail lui-même.

L'année 2022 a connu la mise en œuvre des activités phares suivantes :

1. L'élaboration de trois études thématiques à savoir :
 - L'étude sur la propriété effective au Niger ; cette étude est la première étape de l'opérationnalisation de la feuille de route pour la mise en place d'un registre des propriétaires effectifs,
 - L'étude sur l'évaluation de l'impact de l'allocation et de la répartition des revenus provenant du secteur extractif au Niger,
 - L'étude de cadrage sur l'amélioration de la prise en compte du secteur minier artisanal et de petite échelle
2. La mise à jour du site web qui est devenu un portail où des informations sur les registres des licences et les contrats et conventions sont disponibles.
3. La formation des membres de la Cour des Comptes sur la Norme ITIE 2019.

Sur la base des objectifs, le DN-ITIE a pu exécuter pleinement trente-six (36) des soixante-onze (71) activités inscrites au PTA 2021 soit 51%.

Le GMC a mis en place une Commission suivi évaluation qui n'est pas encore opérationnelle. En attendant le démarrage des travaux de la Commission, le suivi des recommandations est assuré par le Secrétariat Exécutif qui communique ses travaux au GMC.

Le rapport ITIE2020 en sa section 8.2 a fait la situation de la mise en œuvres des recommandations issues du rapport 2019.

[Résumez les progrès dans la mise en œuvre du plan de travail précédent. Fournir un lien vers le plan de travail précédent contenant une analyse plus détaillée des progrès dans la mise en œuvre des activités prévues et vers les objectifs, ou mettez-le en annexe au présent document.]

Recommandations de la mise en œuvre de l'ITIE (Exigence 7.3)

<p>L'objectif de cette exigence est d'assurer que la mise en œuvre de l'ITIE est un processus d'apprentissage continu qui contribue à l'élaboration des politiques, sur la base de l'examen régulier par le Groupe multipartite des résultats et des recommandations du processus ITIE et de la mise en œuvre des recommandations qu'il juge prioritaires.</p>	<p>Auto-évaluation du groupe multipartite.</p> <p>En grande partie atteint</p> <p>Justification :</p> <p>Le Gouvernement a entièrement tenu compte des recommandations issues des rapport ITIE et des rapports thématique en engageant des actions. Le GMC a mis en place une commission chargée entre autre de faire le suivi des recommandations.</p>
---	---

5. Donnez un aperçu des réponses fournies par le groupe multipartite/ des progrès effectués relativement aux recommandations issues des déclarations et de la Validation ITIE ainsi que sur les lacunes en information, conformément à l'Exigence 7.3.

Le groupe multipartite est tenu d'établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles, ainsi que le niveau d'avancement dans la mise en œuvre de chaque recommandation. Dans les cas où le gouvernement ou le groupe multipartite a décidé de ne pas mettre en œuvre une recommandation, il est demandé au groupe multipartite d'expliquer les raisons ayant motivé cette décision.

Recommandation:	Statut/progrès:
lettres envoyées aux Ministères ; Note d'information au Président de la République ; Audience avec la Ministre des Mines; Comité ad hoc suivi des recommandations ;	<i>[La recommandation est-elle traitée totalement ou en partie ? Comment le GMP opère-t-il le suivi de la recommandation ? Le groupe multipartite a-t-il identifié une agence ou une partie responsable du suivi de la recommandation ? Si le GMP a décidé de ne pas mettre en œuvre la recommandation, merci de motiver la décision.]</i>
Publication les états financiers des entreprises de l'Etat et autres informations sur leur gouvernance	Une lettre n° 00167/DIRCAB/PM/ITIE-Niger du 31 janvier 2022 du Premier Ministre y relative a été transmise au MM, MP avec ampliation au MF (PJ A1)
Absence de registre des licences minières et des licences des hydrocarbures	Des instructions du Premier Ministre ont été transmises par lettre au Ministre en charge des Mines et au Ministres en charge du Pétrole n° 107/DIRCAB/PM/ITIE-Niger du 24 janvier 2022 (PJ A2)

Manque de transparence des contrats	Le DN/ITIE-Niger a publié les 5 contrats pétroliers et leurs avenants en vigueur (dont la convention transport export et l'accord bilatéral Niger-Bénin pour le pipeline export) et 111 conventions minières en vigueur sur 115 sur son site.
Non application des règles de partage prévus par les Codes Pétrolier et Minier	Des instructions du Premier Ministre ont été adressées par lettre n° 106/DIRCAB/PM/ITIE-Niger du 24 janvier 2022 au Ministre des Finances (PJ A3)
Absence de registre public des bénéficiaires effectifs	Le DN/ITIE-Niger a réalisé une étude sur la PE qui passe en revue le cadre juridique et réglementaire pour la divulgation des bénéficiaires effectifs des entreprises, et l'identification des institutions les plus à même de collecter et de vérifier les données soumises par les entreprises a été élaborée conformément à la feuille de route. Cette étude a été transmise au Gouvernement. Etude-sur-la-PE ITIE-Niger Enerteam-vers-finale-09-11-22-2.pdf (itieniger.net)
Absence de données sur l'emploi	Une lettre du Premier Ministre y relative a été transmise au MM, MP (n° 117/DIRCAB/PM/ITIE-Niger du 25 janvier 2022) (PJ A4)
Lacunes dans le processus d'octroi des licences	Des instructions du Premier Ministre ont été transmises par lettre n° 108/DIRCAB/PM/ITIE-Niger du 24 janvier 2022 au Ministre en charge des Mines et au Ministres en charge du Pétrole (PJ A5)
Harmonisation des numéros d'identification fiscaux	Le Premier Ministre a mi en place un comité Ad' Hoc par arrêté n° 0067/DIRCAB/PM/DN-ITIE du 6 avril 2022 (PJ A6)
Modernisation de l'administration des Mines	Des instructions du Premier Ministre ont été transmises par lettre au Ministre en charge des Mines (n° 109/DIRCAB/PM/ITIE-Niger du 24 janvier 2022) (PJ A7)
Amélioration de la gouvernance de l'activité minière artisanale	Une étude intitulée « Étude de cadrage sur l'amélioration de la prise en compte du secteur minier artisanal et de petite échelle » a été menée en 2022. https://itieniger.net/wp-content/uploads/2023/01/Etude-sur-les-TI -ITIE-Niger Enerteam-vers.finale-09-11-22.pdf
<i>(ajoutez des lignes le cas échéant)</i>	

6. Comment les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ITIE ont-elles informé le plan de travail actuel ?

L'exécution du plan de travail 2022 [PLAN-DE-TRAVAIL-2023.pdf \(itieniger.net\)](https://itieniger.net/PLAN-DE-TRAVAIL-2023.pdf) a fait ressortir la nécessité de poursuivre des actions relatives aux recommandations des études réalisées et dans l'amélioration du rapportage avec notamment :

- une étude sur les paiements infranationaux ;
- une étude de faisabilité de la politique sur les données ouvertes ;
- l'organisation d'un atelier national sur la divulgation des données sur la propriété effective ;

- une formation des parties prenantes sur les problématiques d'identification des PE et de la vérification des données ;
- la constitution d'un groupe de travail/comité interministériel (ministère de la Justice, ministère des Finances, GMC...

D'autre part, la mise en œuvre du plan 2022 a fait ressortir la nécessité de renforcer les capacités des parties prenantes au niveau central et régional relativement à la norme et à la chaîne de valeurs des industries extractives et la mise en place des relais ITIE dans les régions impactées par les industries extractives.

Innovations et impact

7. Résumez toute action menée par le GMP pour aller au-delà des Exigences de l'ITIE et traitant de priorités de gouvernance du secteur extractif au niveau national et local.

Le plan de travail 2023 prévoit une étude sur les exonérations accordées aux sociétés extractives afin de déterminer le niveau des exonérations en lien avec les impacts sur l'économie.

Le DN/ITIE-Niger a réalisé une étude de cadrage sur l'amélioration de la prise en compte du secteur minier artisanal et de petite échelle [Etude-sur-les-EMAPE ITIE-Niger EnerTEAM-vers.finale-09-11-22-1.pdf \(itieniger.ne\)](#).

Une formation sur la norme 2019 et les mécanismes de certification à l'intention des membres de la Cour des Comptes a été organisée [Formation des membres de la Cour des Comptes sur la Norme ITIE-2019 - itie \(itieniger.ne\)](#)

Les sociétés du groupe Orano utilisent les données ITIE dans leur communication.
Le Rotab utilise les données et informations ITIE pour identifier des activités à réaliser et pour des plaidoyers.

8. A quels types de résultats et d'impacts ces mesures ont-elles donné lieu pendant la période examinée ?

Introduction dans la loi minière de 2022 d'une disposition relative à la prise en compte de la mise en œuvre de l'ITIE au Niger : article 4 de la loi 2022-033 du 05 juillet 2022.

[loi_promulguee_no2022-033_du_05_juillet_2022.pdf \(gouv.ne\)](#);

Introduction dans le projet de décret d'application des dispositions relatives à la mise en œuvre de l'ITIE au Niger.

Saisine de la cour des comptes par le Premier Ministre sur les problèmes constatés dans l'étude sur les EMAPes : Lettre N° 00286 PM /DIRCAB/SP-ITIEN (PJ A8)

8. Si le GMP prévoit d'inclure de nouvelles questions ou approches à la mise en œuvre de l'ITIE, merci de les décrire ici.

- 1- Le GMC prévoit d'inclure dans le périmètre ITIE l'aval pétrolier et les EMAPes (orpaillage) dans les années à venir.
- 2- Panel de la session 7.b relative à la prise en compte du genre dans les exploitations minières artisanales lors du Forum des Mines et du Pétrole de la CEDEAO (ECOMOF) qui a eu lieu à Niamey du 16 au 18 février 2022.
- 3- Prévoir, s'intéresser à la problématique de la transition énergétique

9. A quels types de résultats et d'impacts est-il attendu que ces plans donnent lieu ?

Cela permettra de couvrir le secteur extractif de manière exhaustive et d'améliorer :

- La transparence,
- La mobilisation des recettes de l'Etat,
- Les débats publics inclusifs,
- La participation citoyenne,
- Le contenu local,
- La retrocession,
- La protection de l'environnement,

10. Résumez les efforts du GMP pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE durant la période examinée, y compris toute action pour élargir le champ d'application et améliorer la granularité des déclarations ITIE ou visant à renforcer les relations avec les parties prenantes. Le GMP est encouragé à documenter la façon dont il a pris en compte les questions de genre et d'inclusivité.

Désagrégation des données relatives à l'emploi en tenant compte du sexe dans les Rapports ITIE depuis ~~2018~~2019

Le DN/ITIE-Niger a réalisé :

- la dissémination du rapport 2019 à travers un café de presse à Niamey [LANCEMENT DE LA DISSEMINATION DU RAPPORT PAYS 2019 - itie \(itieniger.ne\)](#) ;
- la dissémination des études thématiques à Tahoua et Agadez [Du 14 au 15 Mars 2023 à Tahoua pour la dissémination des études thématiques. - itie \(itieniger.ne\)](#).

Partie II : Débat public

Données ouvertes (Exigence 7.2)

L'objectif de cette [exigence](#) est de permettre une utilisation et une analyse plus larges des informations sur les industries extractives, par le biais de la publication d'informations dans des données ouvertes et des formats interopérables.

Auto-évaluation du groupe multipartite.
Partiellement atteint

Justification :

ITIE-Niger avait adopté une politique de données ouvertes qui devait être opérationnelle le 31 mars 2017. Malheureusement le retrait du Niger du processus a retardé la mise en œuvre. Des efforts ont été entrepris pour sa mise en œuvre complète

11. Politique sur les données ouvertes et divulgations

Fournissez un lien vers la politique sur les données ouvertes adoptée par le GMP (Exigence 7.2.a)	https://eiti.org/sites/default/files/attachments/politique_de_itie_niger_sur_les_donnees_ouvertes.pdf
Les données ITIE sont-elles disponibles en format données ouvertes et ce fait est-il connu ? (Exigence 7.2.b)	Oui Statistiques minières - itie (itieniger.ne) Statistiques pétroliers - itie (itieniger.ne)
Le GMP a-t-il identifié des lacunes dans la disponibilité de données ITIE en format données ouvertes ? Le cas échéant quels types de lacunes ? (Exigence 7.2.b)	Certaines données ne sont pas encore sous format ouvert (données des rapport ITIE)
Le GMP a-t-il fait des efforts pour améliorer l'accessibilité des données en format données ouvertes ? Le cas échéant merci de les décrire. (Exigence 7.2.b)	Oui. Disponibilité des contrats sur le site, publications régulières des rapports. Une étude de faisabilité de la politique sur les données ouvertes a été prévue dans le plan de travail 2023.
Des fichiers de données résumés ont-ils été complétés pour chaque exercice à propos duquel des données ont été divulguées ? (Exigence 7.2.c)	Oui Fichier-donnees-resumees-ITIE-Niger-2019.xlsx (live.com) Fichier-donnees-resumees-ITIE-Niger-2020.xlsx (live.com)
Quelles données divulguées de façon systématique et relevant du champ des divulgations ITIE sont-elles lisibles par machine et interopérables ? (Exigence 7.2.d)	Registres des licences permis de recherches - itie (itieniger.ne) EMAPES - itie (itieniger.ne) Permis d'Exploitation - itie (itieniger.ne)

[Cadastre - itie \(itieniger.ne\)](http://itieniger.ne)

L'objectif de cette [exigence](#) est de permettre un débat public fondé sur des données probantes sur la gouvernance de l'industrie extractive par le biais d'une communication active des données pertinentes aux principales parties prenantes de manière accessible et reflétant les besoins des parties prenantes.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Partiellement atteint

Justification :

Des efforts ont été faits par le Secrétariat Exécutif du DN/ITIE-Niger et par certaines parties prenantes malgré la modicité des moyens de mener des activités de sensibilisation et de communication tout azimut en utilisant le site et les réseaux sociaux.

12. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information publiée sur le secteur extractif est compréhensible et disponible dans les langues qui conviennent.

La synthèse du rapport 2019 a été traduite en hausa et en Zarma pour permettre aux équipes de dissémination de mieux faire passer le message. Ce rapport a fait l'objet de dissémination <https://itieniger.ne/lancement-de-la-dissemination-du-rapport-pays-2019/>

De même, des interviews en langue sont faites à l'occasion de certaines réunions du GMC. Des débats en langue française ont été organisés sur la RTN [.https://www.youtube.com/watch?v=ybpMdKKRc7U](https://www.youtube.com/watch?v=ybpMdKKRc7U)

Les rapports thématiques ont fait l'objet d'ateliers de validation et de dissémination <https://itieniger.ne/atelier-de-validation-de-letude-sur-la-propriete-effective/>

13. Donnez des exemples de l'utilisation des données ITIE.

[Documenter des situations dans lesquelles les données ITIE ont été utilisées dans des formats différents, que ce soit par les membres du GMP ou d'autres parties prenantes. Ces exemples d'utilisation des données ITIE peuvent inclure:

- 1) Débat télévisé organisé sur la RTN par Abdoulaye Tiémogo, le dimanche 14 août 2022 sur le rapport ITIE Niger 2019 avec la participation de Mme Sotty Fourera Maiga (COMINAK/ORANO) pour les entreprises extractives, Mr Mounkaila Halidou de la société civile et Mr Aksar Abdelakarim secrétaire exécutif du DN-ITIE/Niger.

- 2) Atelier de partage d'expérience organisé par la COMINAK et la Chambre des Mines du Burkina le 20 mai 2022 à Ouagadougou
<https://lefaso.net/spip.php?article113448>
- 3) Visite des délégués de la Chambre des Mines du Burkina à leurs pairs du Niger
<https://m.facebook.com/CMBurkina/posts/5428800657158135/>
- 4) Visite de la délégation de la Chambre des Mines du Burkina sur le site de Cominak Arlit (Niger)
<https://m.facebook.com/CMBurkina/posts/5432448643460003/>
- 5) Participation du Collège des Entreprises Extractives aux activités de dissémination du rapport ITIE 2019
<https://itieniger.ne/lancement-de-la-dissemination-du-rapport-pays-2019>
- 6) Participation du Collège des Entreprises Extractives aux ateliers de validation des rapports thématiques (artisanat minier, propriété effective et rétrocessions)
<https://itieniger.ne/atelier-de-validation-de-letude-sur-la-propriete-effective/>.
- 7) Rapport de Responsabilité Sociétale de COMINAK/ORANO
https://cdn.orano.group/orano/docs/default-source/orano-doc/expertises/tour-des-implantations/niger-mines/ress_cominak_2018_2019_Id.pdf?sfvrsn=b4c86ad6_10p.47 sur les paiements 2020 et 2021
- 8) Rapport Environnemental, Social et Sociétal de SOMAIR/ORANO
https://cdn.orano.group/orano/docs/default-source/orano-doc/expertises/tour-des-implantations/niger-mines/rapport_rse_somair-2019-2020.pdf?sfvrsn=14500d3d_7p.12-13 sur les paiements 2020
- 9) Participation des entreprises extractives à l'atelier de dissémination des rapports thématiques (artisanat minier, bénéficiaires effectifs, rétrocessions) à Tahaoua du 14 au 15 mars 2023
<https://itieniger.ne/atelier-de-validation-de-letude-sur-la-propriete-effective/>
- 10) [Participation des entreprises extractives à l'atelier de dissémination des rapports thématiques \(artisanat minier, bénéficiaires effectifs, rétrocessions\) à Agadez du 17 au 18 mars 2023](#)
- 11) Participation du GREEN au forum du studio Kalangou sur le thème de la mise en œuvre de l'ITIE (septembre 2022) : <https://www.youtube.com/watch?v=ybpMdKKRc7U>
- 12) Atelier de validation du répertoire de conventions minières et pétrolières du Niger organisé par le ROTAB (novembre 2021) : <https://www.lesahel.org/atelier-de-validation-du-repertoire-de->

[conventions-minieres-et-petrolieres-signees-par-le-niger-de-2008-a-2019-le-rotab-met-a-la-disposition-du-public-un-outil-de-referance-sur-les-conventions-liees/](https://www.lesahel.org/atelier-de-validation-du-repertoire-de-conventions-minieres-et-petrolieres-signees-par-le-niger-de-2008-a-2019-le-rotab-met-a-la-disposition-du-public-un-outil-de-referance-sur-les-conventions-liees/)

- 13) Participation du ROTAB à un panel sur le contenu local dans le secteur minier lors d'un évènement de la KAS (mai 2022) : <https://www.lesahel.org/atelier-de-validation-du-repertoire-de-conventions-minieres-et-petrolieres-signees-par-le-niger-de-2008-a-2019-le-rotab-met-a-la-disposition-du-public-un-outil-de-referance-sur-les-conventions-liees/>

14. Donnez de l'information sur des évènements de sensibilisation organisés pour une meilleure connaissance et une facilitation du dialogue portant sur la gouvernance des ressources extractives, se basant sur les divulgations ITIE.

Nom de l'évènement	Courte description de l'évènement	Date	Lieu	Organisateur	Nombre et profil des participants	Liens vers des informations complémentaires
Debat radio télévisé Rapport 2019 : que disent les chiffres ?	Présentation du rapport et questions aux représentants des collègues	14 août 2022	Niaméy	Télé Sahel	3 (SE DN/ITIE, Entreprises, OSC)	
Café de presse	Lancement de la dissémination du rapport 2019	Avril 2022	Niaméy	GMC (Financement PAGOD)	80 (administrations publiques, Entreprises, OSC, Médias PTFs, ...)	http://news.aniamey.com/h/109842.html
Mission de dissémination	Dissémination des études thématiques	Mars 2023	Tahoua, Agadez	SE DN/ITIE, GMC	80	https://itieniger.ne/du-17-au-18-03-2023-a-agadez-pour-la-dissemination-des-etudes-thematiques/

Atelier	validation des études/hémaptiques	24 octobre 2022	Niaméy	SE DN/ITIE, GMC	40 (administrations publiques, Entreprises, OSC, Médias PTFs, ...)	http://www.lesahel.org/atelier-de-validation-de-letude-sur-le-secteur-minier-et-petrolier-au-niger-pour-une-contribution-a-la-promotion-de-la-bonne-gouvernance-du-secteur-extractif/
---------	-----------------------------------	-----------------	--------	-----------------	--	---

15. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour identifier les défis d'accès et les besoins en information des utilisateurs des données, y compris une ventilation par genre et par sous-groupes de citoyens.

Le Niger est un pays très vaste avec un accès très limité aux nouvelles technologies de l'information. La seule façon d'atteindre le maximum de personnes est l'organisation d'ateliers et de conférences publiques avec couverture médiatique. Les zones prioritaires pour la dissémination ont été choisies en fonction de la localisation des industries extractives et de l'impact qu'elles subissent. La synthèse du rapport 2019 a été traduite en haoussa et zarma qui sont les langues locales les plus parlées. Les cibles sont les organisations de la société civile, les autorités coutumières et religieuses, les administrations et les jeunes et les femmes.

16. Décrivez les autres efforts entrepris par le GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information est largement accessible et diffusée.

Afin d'assurer une meilleure diffusion des données ITIE, le GMC a réalisé les actions suivantes :

- Traduction du rapport résumé 2019 en langues locales (Haoussa, Zarma) ;
- Edition et divulgation, publication sur le site ITIE des trois (3) rapports thématiques ;
- Elaboration et publication sur le site d'un repertoire des dépenses sociales obligatoires consignées dans les conventions ;

Fournir des liens vers des éléments probants.]

17. Comment le GMP pourrait-il améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information, tenant compte des besoins de différents sous-groupes de la population ?

Pour assurer un meilleur accès et une diffusion adéquate de l'information, le GMC prévoit de mener les actions suivantes :

- Mettre en place des relais locaux ITIE au niveau des chefs-lieux des régions impactées ;
- Insérer les synthèses des rapports dans les journaux de la place ;

- Disséminer les rapports dans toutes les régions à travers des conférences publiques et les différents canaux de communication...

Partie III : Durabilité et efficacité

Résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles (Exigence 7.4)

L'objectif de cette exigence est d'assurer un suivi et une évaluation publics réguliers de la mise en œuvre, y compris une évaluation visant à déterminer si l'ITIE atteint ses objectifs, en vue d'assurer la propre redevabilité publique de l'ITIE.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Partiellement atteint

Justification :

Le GMC et les parties prenantes font une évaluation de l'impact de l'ITIE. Le Secrétaire Exécutif ainsi que les parties prenantes de la société civile participent à l'élaboration de nouveaux textes en imprimant la vision ITIE

18. Le GMP doit présenter toute information ou tout élément probant supplémentaire liés aux indicateurs d'évaluation de la durabilité et de l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE.

Chaque indicateur se verra attribuer 0, 0.5 ou 1 point par le Conseil d'administration de l'ITIE. Les points seront ajoutés au score de la composante « Résultats et impact ». L'évaluation de la performance sur les indicateurs se basera sur l'information fournie par le GMP, sur des sources accessibles au public, sur les consultations avec les parties prenantes et les divulgations effectuées par le pays de mise en œuvre et les entreprises. Merci de vous référer au Guide de Validation de l'ITIE pour plus d'information sur l'évaluation de la performance sur ces indicateurs.

- I. La mise en œuvre de l'ITIE traite de défis de gouvernance du secteur extractif pertinents au niveau national. Cet indicateur reconnaît également les efforts visant à aller au-delà de la Norme ITIE.

Le Gouvernement veut faire du secteur extractif le poumon de l'économie susceptible de financer les autres secteurs notamment la santé et l'éducation. Le GMC veut contribuer à l'atteinte de ces objectifs en identifiant le gisement d'économie et de niches fiscales. Par exemple l'étude thématique réalisée sur les EMAPes a identifiée des manques à gagner pour l'Etat. [Ajoutez la réponse du GMP et les informations/éléments probants supplémentaires]

- II. Les données du secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises.

Le Ministère des Mines divulgue systématiquement les données suivantes :

- *Statistiques minières ;*
- *Nombres de Permis en vigueur ;*
- *Les textes législatifs et réglementaires ;*
- *Le guide et procédures d'octroi.*

Le Ministère du Pétrole divulgue systématiquement les données suivantes :

- *Les textes législatifs et réglementaires ;*
- *Le guide et procédures d'octroi des licences pétrolières ;*
- *La liste des blocs octroyés.*

[Ajoutez la réponse du GMP et les informations/éléments probants supplémentaires]

- III. Il existe un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées.

La société civile et les entreprises ont toujours été associées lors de l'élaboration des textes régissant le secteur des industries extractives tant au niveau national que sous-régional.

Les études d'impact environnemental et les études de faisabilité sont validées en présence effective des organisations de la société civile, des élus locaux et des autorités coutumières et religieuses des zones concernées...

- IV. Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour des fins d'analyse, de recherche et de plaidoyer.

Les données sur le secteur extractif disponibles sur les sites de l'ITIE des Ministères des Mines, du Pétrole et des Finances sont accessibles et utilisables sans restriction par le public

V. L'ITIE a informé les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif.

Oui : Les réformes en cours dans le secteur extractif sont divulguées dans les rapports ITIE. Tout nouveau texte y relatif est publié sur le site.

Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP

19. Décrivez les opportunités données aux parties prenantes au-delà des membres du GMP de donner leur retour sur le processus ITIE, y compris sur le plan de travail ITIE.

Les parties prenantes, en particulier, les organisations de la société civile, les partenaires au développement, sont très attachés aux informations publiées dans le site de l'ITIE.

Les ateliers de dissemination des rapports ITIE, les débats sur les médias, les études thématiques, sont autant d'événement qui suscitent l'engouement des parties-prenantes.

Par exemple :

- Ateliers de validation des études thématiques, organisé du 24 au 26 octobre 2022, à Niamey, avec environ 40 participants par atelier ;
- Atelier de dissemination des études thématiques, organisé du 14 au 15 mars 2023, à Tahoua, avec 40 participants ;
- Atelier de dissemination des études thématiques, organisé du 17 au 18 mars 2023, à Agadez avec 40 participants ;
- Réunion ARENI-AMN, du 10 au 13 février 2023 à Agadez

A l'occasion des missions de dissémination ou lors des rencontres, le DN/ITIE informe les parties prenantes hors GMC de plan de travail et recueille leurs observations et suggestions.

20. Décrivez comment les retours des parties prenantes au-delà des membres du GMP ont été pris en compte dans l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Toutes ces activités sont souvent sanctionnées par des rapports avec des recommandations qui sont transmises au GMC.

21. Date à laquelle le GMP adopte cette contribution et information sur la façon pour le public d'y accéder, par exemple un lien vers le site national de l'ITIE.

Les recommandations et le retour des parties-prenantes visant à améliorer la mise en œuvre de l'ITIE sont pris en compte et capitalisés par le GMC. Cependant, le GMC ne s'est pas encore réuni après les ateliers de dissemination de Tahoua et Agadez.